Image not found or type unknown

Risque de ne pas avoir la nationalité car en situation irregulièr

Par **needhelp**, le **23/01/2015** à **16:51**

Bonjour,

Je suis étrangère, pacsée avec un citoyen de l'union européenne. Mon APS (autorisation provisoire de séjour) a expirée il y a deux jours et la prefecture m´a refusé de faire la démarche de solicitud de titre de séjour famille. Nous allons se marier bientôt et comme ca j´aurais mon titre de séjour. Mais cela n´empeche pas que je me trouve dans une situation irregulière maintenant. Je suis en France depuis 5 ans (toujours legale), avec deux diplomes universitaires et un CDI. Je voudrais solliciter la naturatisation une fois que j´aurais mon titre de sejour (via marriage) mais j´aimerai connaitre les risques que je vais prendre quand je vais deposer ma solicitud de la nationalité francaise. Par ailleur, si je travaille en situation irregulière, est-ce que cela pose aussi un risque pour moi? Pour l´entreprise? Quand l´Etat fera l´analyse de mon dossier, sauront-ils que j´ai travaillé pendant une période ¨irregulière¨?

Merci pour votre retour

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés